

SEPTEMBRE 2024 • n° 141



CEINTURE POUR LES
SERVICES PUBLICS

UN BUDGET 2025 SOUS LE DOGME AUSTÉRITAIRE ?

P.4

DES MESURES
À PRENDRE

POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

DOSSIER P.7

PARCOURS SCOLAIRE

TRI SOCIAL À L'ÉDUCATION NATIONALE

P.12

BAC PRO 2025

UN CALENDRIER SERRÉ ET ABERRANT

P.13

PLAN NATIONAL D'ACTION

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE À LA TRAÎNE

P.14

EXTRÊME DROITE ET DÉSUNION NATIONALE

LE RN ENTRE HOMOPHOBIE ET RACISME DÉCOMPLEXÉS

Entre la dissolution de l'Assemblée nationale et la victoire du Nouveau Front Populaire (NFP) au 2^e tour des législatives, les violences xénophobes et LGBTphobes d'extrême droite se sont multipliées. Si la tentative de normalisation a échoué, le danger demeure.



© Marie-Caroline Guérin

À QUI A-T-ON ÉCHAPPÉ RUE DE GRENELLE ?

R. Chudeau, député RN, ancien inspecteur général et conseiller de ministres de droite, fut un temps pressenti comme ministre de l'Éducation nationale. Partisan de l'enseignement privé confessionnel et de l'instruction à domicile, il s'est illustré par des propos outranciers sur la binationalité et par l'ordre donné aux représentantes de la FSU de « *baisser d'un ton et se mettre à niveau* » lors d'une audition à l'Assemblée nationale en septembre 2023. Bel exemple du dialogue social, tel qu'il est pratiqué par un parti qui voit l'Éducation nationale comme une courroie de transmission de sa vision réactionnaire, xénophobe et inégalitaire de la société. ■

Cyril LE HÉANFF

DE L'HOMOPHOBIE DU FN À « L'HOMONATIONALISME » DU RN

Contrairement à J.-M. Le Pen qui a toujours assumé son homophobie, M. Le Pen, J. Bardella et S. Chenu ont policé le discours du RN : contre le mariage pour tous mais pour un PACS amélioré ; contre le « lobby gay », expression tout droit sortie de l'imaginaire fasciste, mais pour les droits des homosexuels présentés comme un acquis de l'Occident libéral. Le mouvement LGBT est devenu un électorat à conquérir, y compris dans le discours national-conservateur. L'extrême droite veut donc donner à croire qu'elle n'est pas homophobe et stigmatise

les immigré-es, notamment la culture arabo-musulmane, les personnes racisées et les jeunes de banlieue, qui seuls porteraient l'homophobie.

VIOLENCES ET DIABOLISATION DE LA GAUCHE

Des siècles de pensée raciste, sexiste, xénophobe et transphobe ne s'effacent pas facilement. La montée en puissance du RN a décomplexé les propos racistes et LGBTphobes et entraîné la multiplication des violences. La victoire du NFP a provisoirement calmé les esprits et les Marches des fiertés ont pu se dérouler partout en France. La catastrophe a été évitée de justesse mais le RN prépare déjà les prochaines élections.

Mensonges, diffamations, instrumentalisation, inversions des valeurs, brouillage idéologique, toutes les armes de l'extrême droite sont brandies pour diaboliser le NFP, dépeint comme porteur de la haine, du désordre et de la ruine économique.

LE RN CONTRE LES DROITS DES FEMMES

Rétrograde, le RN s'est abstenu sur l'égalité salariale femme-homme, a voté contre le salaire minimum européen qui bénéficie d'abord aux femmes, s'est abstenu sur la Convention d'Istanbul qui lutte en Europe contre les violences faites aux femmes. Quant à l'avortement, les députés RN au Parlement européen n'ont pas soutenu la résolution d'une inscription dans la Charte des droits fondamentaux...

De Perpignan à la Pologne, quand l'extrême droite est au pouvoir, ce sont les droits des femmes qui sont détruits au nom d'une idéologie nataliste, patriarcale et liberticide. ■

Agnès BELY,

Emmanuelle CAZACH, Pierre DOUART

UKRAINE, GAZA, À QUAND LA FIN DES COMBATS ?

Dans le débat politique français de ces derniers mois, les guerres en Ukraine et à Gaza ont été les grandes oubliées alors que les civils vivent un enfer dans des combats qui s'éternisent.

À Gaza, la stratégie de l'État d'Israël s'enlise et la population, menacée et sans abris, survit avec peu ou pas d'eau potable. Après onze mois de guerre, quel espoir reste-t-il aux familles d'otages et aux Gazaoui-es, quand la réalité d'une trêve est sans cesse repoussée ?

En Ukraine, les avancées russes révèlent le manque de moyens militaires des forces ukrainiennes et l'incapacité des alliés occidentaux à mener une stratégie commune face à la Russie. L'offensive ukrainienne estivale ne suffit pas pour laisser espérer une fin du conflit proche. ■

Emmanuelle CAZACH

SOMMAIRE

GRAND ANGLE P2

Le RN entre homophobie et racisme décomplexés / Ukraine, Gaza, à quand la fin des combats ?

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 & 6

Un budget 2025 sous le dogme austéritaire ? / Mutations : vers une régression sans précédent ? / Contrats de professionnalisation / Réforme du concours reportée

DOSSIER P7 À 11

Après les élections, des mesures à prendre pour la voie professionnelle

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 & 13

Tri social et apprentissage sponsorisé à l'Éducation nationale / Bac pro 2025 : un calendrier serré et aberrant / Un CP2E pour plus d'adéquationnisme

MÉTIERS P14 & 15

Égalité professionnelle à la traîne / Pacte à la découpe / PFMP / Professeur-e principal-e / Co-intervention et projet / Heures supplémentaires / Non-titulaires



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugène Oudinot 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard, M. Billaux, E. Jalade, E. Mouazan, L. Ruault, L. Toussaint, L. Trublereau.

Crédits photo : P. Bernard, M.-C. Guérin, IF L'agence, C. Jaunet, Red, M. Roux.

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1228 S 05844

ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beaugard, ZI Beaugard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Bulletin d'adhésion, affiche

POUR SUIVRE NOTRE ACTION POUR LES ÉLÈVES ET LA FONCTION PUBLIQUE

RENFORCER LE SYNDICAT POUR CONQUÉRIR LE PROGRÈS



© Catherine Jaunet

Après les résultats des législatives du 7 juillet 2024 où le Nouveau Front Populaire est arrivé en tête, nous espérions un changement de politique. Mais le Président en a décidé autrement et veut que le Parlement continue de se plier à ses désirs sans tenir compte du vote. Il a pris prétexte des JOP pour annoncer une « trêve olympique » et tenter d'imposer à l'opinion l'idée qu'il serait toujours légitime d'appliquer son projet. Pendant ce temps, le gouvernement démissionnaire doit gérer les affaires courantes et la préparation du budget

2025 prend du retard. Il sera très difficile de le voter avant la fin de l'année. Le camp présidentiel sanctionné par deux fois dans les urnes s'accroche au pouvoir à coups de manœuvres politiciennes et de stratagèmes institutionnels.

Avec la dissolution provoquée par Macron, quelques projets gouvernementaux ont été suspendus (réformes de l'assurance chômage et de la Fonction publique) ou semblent abandonnés (réforme de la formation des enseignant-es). Mais d'autres perdurent comme le « choc des savoirs » avec notamment la création en cette rentrée dans chaque département d'une classe préfiguratrice de la prépa-2^{de} annoncée pour la rentrée 2025. Cette classe s'adresse, pour cette année, aux élèves volontaires admis-es en 2^{de} GT ou 2^{de} pro sans avoir obtenu le DNB. Cette mesure, si elle est généralisée, incitera les familles à choisir pour leur enfant soit une orientation en CAP soit une formation par apprentissage. C'est encore une attaque envers la voie professionnelle et envers les jeunes issu-es des milieux modestes pour les éloigner de l'école.

« LA RÉFORME EN COURS, QUI PEUT À TERME DÉTRUIRE LE STATUT ET CONTRIBUER À LA BAISSÉ DE QUALIFICATION, PEUT ÊTRE ABANDONNÉE DÈS MAINTENANT. »

Cette rentrée 2024 voit aussi la mise en place de la nouvelle terminale bac pro avec le parcours différencié à partir de mi-mai. Les élèves perdront une quarantaine d'heures de cours durant cette année sans aucun allègement au niveau des programmes. Si la plupart des épreuves terminales se dérouleront début mai, les élèves qui choisiront ensuite de partir 6 semaines en entreprise seront déconnecté-es et mis-es en difficulté pour passer leur oral de projet et l'épreuve de PSE fin juin. Pour les autres élèves, chaque établissement devra définir le contenu et l'organisation des 30 h de cours hebdomadaires. Pour éviter de désorganiser la fin d'année, le SNUEP-FSU propose de maintenir l'emploi du temps ordinaire et d'en extraire les heures consacrées à la préparation du parcours différencié.

Quel que soit le gouvernement, le SNUEP-FSU continue son action avec l'intersyndicale afin de contrer les réformes délétères pour l'enseignement professionnel public et ses personnels. La réforme en cours, susceptible de détruire le statut et de contribuer à la baisse de qualification, peut être abandonnée dès maintenant, sans déstabiliser nos établissements. Cette rentrée est l'occasion de renforcer le collectif, en adhérant et en faisant adhérer au SNUEP-FSU, et ainsi se donner les moyens d'agir pour un autre lycée professionnel.

CATHERINE JAUNET

Co-secrétaire nationale

CEINTURE POUR LES SERVICES PUBLICS

UN BUDGET 2025 SOUS LE DOGME AUSTÉRITAIRE ?

Démissionnaire, le gouvernement Attal n'a pas uniquement géré les affaires courantes : il a pris des décisions politiques, notamment en cadrant le budget 2025. Après deux défaites électorales, le camp macroniste s'obstine dans sa politique délétère.



Refusant la formation d'un gouvernement issu de la coalition arrivée en tête aux législatives, E. Macron a laissé l'été se dérouler comme si rien ne s'était passé après sa dissolution de l'Assemblée nationale. Le 23 août, soit plus d'un mois après la démission du gouvernement Attal, le Président a convié les responsables des groupes parlementaires non pour se conformer au résultat des élections, mais pour imposer sa volonté. Son camp a beaucoup à perdre d'une nouvelle politique réellement au service de l'intérêt général et répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques auxquels le pays est

« LES AUGMENTATIONS SALARIALES ET L'INVESTISSEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS POURTANT EXSANGUES ATTENDRONT. »

confronté. Alors, situation inédite, le Premier ministre démissionnaire a envoyé les « lettres plafonds » du budget 2025 aux ministres, démissionnaires, le 20 août. Ce faisant, il impose un choix politique en gelant les dépenses publiques. Identique à celui de 2024, le plafond proposé (492 milliards d'euros) amènerait les ministères, en prenant en compte l'inflation proche des 2 %, à trouver 10 milliards d'euros d'économies. Les augmentations salariales et l'investissement dans les services publics pourtant exsangues attendront. Ce projet de budget répond au dogme bruxellois de

RÉSULTATS BAC PRO 2024 : DES PROGRÈS ?

Les résultats du bac pro 2024, parus mi-juillet, progressent de 0,7 point par rapport à 2023. La hausse après les épreuves du 1^{er} groupe était de 1,2 point mais l'oral de contrôle a été plus sélectif cette année. Le SNUEP-FSU tient à féliciter les lauréat-es, mais aussi les collègues qui ont permis cette réussite dans des conditions compliquées, et qui pourraient s'aggraver l'an prochain avec le parcours en Y en terminale et la réduction du temps de préparation qui en découle. Pour le SNUEP-FSU, ces résultats (toujours inférieurs à ceux des autres bacs) ne pourront progresser de façon conséquente sans une reconstitution des parcours en 4 ans, une restitution du temps aux disciplines et une redéfinition de l'oral de rattrapage qui laisserait davantage de choix aux candidat-es. ■

Franck FERAS

limitation du déficit intérieur à 3 % du PIB en 2027, sans augmentation des recettes.

Pourtant, les leviers existent pour dégager de nouvelles ressources et mettre fin à des années d'austérité. En plus d'une contribution des plus riches – évoquée de l'Italie aux États-Unis – l'abandon du SNU (2 à 3 milliards), la suppression des subventions aux entreprises pour le développement de l'apprentissage (12 milliards) ou encore la fin des exonérations de cotisations patronales (36 milliards) contribueraient à rendre plus efficace le service public. Pour le SNUEP et la FSU, ces 50 milliards d'euros dégagés permettraient de revaloriser la valeur du point d'indice de 10 % dès 2025 (20 milliards) et de doter les services publics de 30 milliards d'euros en urgence pour garantir leur qualité et leur accessibilité sur tout le territoire, via la création des emplois nécessaires. ■

Axel BENOIST

LE CHIFFRE CLÉ

1 milliard d'euros pour la voie pro

EXIGENCE DU SNUEP-FSU, INVESTIR CETTE SOMME DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PERMETTRAIT D'AUGMENTER LES SALAIRES DES PERSONNELS DE 10 % ET DE RÉTABLIR LES HEURES DISCIPLINAIRES SUPPRIMÉES PAR LES DEUX DERNIÈRES RÉFORMES, LES ÉLÈVES RETROUVANT 35 H DE COURS DISCIPLINAIRES. OÙ TROUVER CETTE SOMME ? EN SUPPRIMANT LES SUBVENTIONS À L'APPRENTISSAGE QUE B. LE MAIRE LUI-MÊME SUGGÈRE DE RÉDUIRE.



MGEN. Première mutuelle des agents du service public

MGEN, une mutuelle innovante au service de ses adhérents

Levier essentiel pour répondre toujours mieux aux besoins de ses adhérents, l'innovation en santé est primordiale pour MGEN, première mutuelle des agents de la fonction publique. Elle porte sur les **problématiques de santé prépondérantes chez les agents de la fonction publique, mais aussi de leurs employeurs**, autrement dit les ministères, dans le contexte de la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC).

La Fondation d'entreprise MGEN pour la Santé Publique (FESP-MGEN)

L'innovation en santé chez MGEN s'appuie en amont sur des recherches menées par la FESP-MGEN et son équipe pluridisciplinaire de chercheurs. La FESP-MGEN collabore régulièrement avec des équipes de recherche nationales ou internationales. Elle conduit des études de cohortes, comme la cohorte *E3N Générations* avec l'Inserm, l'IGR et la Ligue contre le cancer. Les programmes d'innovation MGEN servent donc aussi la recherche.

De l'identification du besoin à la mise en œuvre d'un service innovant

Chez MGEN, l'innovation se concentre sur les **problématiques de santé suivantes : les troubles musculosquelettiques (TMS), la sédentarité, les troubles de la voix, les troubles psychiques** (stress, anxiété...). En outre, la majorité des adhérents MGEN étant des adhérentes, **la santé des femmes** est un terrain d'innovation privilégié.

MGEN identifie ensuite les partenaires pertinents pour répondre aux besoins identifiés. Dans cette optique, elle est partenaire – et seule mutuelle à l'être actuellement – de PariSanté Campus. Cette tête de réseau national sur les sujets d'innovation en santé est un espace d'échanges entre acteurs de la santé et de la recherche, institutionnels et industriels. MGEN fait ainsi émerger de nouvelles thématiques d'innovation et construit ses services de demain avec des partenaires pertinents.

→ Bon à savoir

C'est en constatant qu'un enseignant sur deux est susceptible de développer des troubles de la voix que **Vocal'iz** a été développé et est aujourd'hui disponible auprès des adhérents MGEN (et du grand public). C'est parce que l'activité physique a une action préventive efficace sur la santé que le programme **Vivoptim** a été créé et est aujourd'hui proposé aux adhérents MGEN.

Accompagnement innovant de l'endométriose et « symétrie des attentions »

MGEN propose aujourd'hui le dispositif innovant développé par la start-up Lyv pour soulager les femmes atteintes d'endométriose, cette maladie mal connue qui touche pourtant une femme sur dix.

Ce dispositif inclut une information complète vérifiée scientifiquement par des spécialistes et un accompagnement pluridisciplinaire sur mesure (alimentation, vie intime, activité physique...). En moins de trois ans, ce dispositif a été expérimenté puis progressivement étendu à plusieurs parties prenantes de MGEN.

« La construction de cette offre est vraiment intéressante car elle obéit à une logique de "symétrie des attentions" : un partenariat avec, Lyv, une start-up innovante adossée à l'Inserm, est conclu ; l'efficacité du service est expérimentée auprès d'adhérentes volontaires puis validée ; l'accompagnement est alors proposé aux militantes et salariées, aux employeurs, puis étendu à de nouvelles adhérentes. La construction de cette offre est emblématique de la façon dont la mise en place de solutions innovantes est pensée, chez MGEN » détaille **Jérémie Sécher**, directeur stratégie transformation coopération et risques.

RÉFORME DU CONCOURS REPORTÉE

Au détour d'une interview, le 17 juillet, la ministre démissionnaire N. Belloubet nous apprenait que la réforme de la formation des enseignant-es ne s'appliquerait finalement pas dès la rentrée 2024 ! Une victoire du bon sens ?

Cela aurait été le cas si la ministre avait tenu compte de nos alertes concernant le calendrier intenable de cette réforme et son impréparation. Mais ce report n'est justifié que « du fait de la dissolution et donc maintenant des affaires courantes » alors même que le ministère affirmait encore quelques jours avant qu'il mènerait ce dossier à son terme. « Cette réforme est prête », affirmait la ministre. Pour le SNUEP-FSU, c'était loin d'être le cas et nous n'avons eu de cesse de le dire lors des quelques groupes de travail organisés.

Le SNUEP, avec la FSU, s'oppose depuis le début à ce projet qui fait planer un risque de déqualification du métier. L'élément central est le retour du concours en licence. Or le programmer au cours de la L3 signifie réduire le temps de formation universitaire. Devaient suivre pour les lauréat-es deux années de formation rémunérée. La première aurait été une année en observation et pratique accompagnée, la deuxième en responsabilité. Voilà pour les grandes lignes. Dans les faits, ce dispositif ne concernerait en LP que l'enseignement général, le reste des disciplines n'entrant pas dans ce schéma. La grande majorité des lauréat-es du CAPLP n'aurait, après l'obtention du concours, qu'une année de formation en tant que stagiaire en responsabilité. Les PLP seraient donc moins formé-es que les autres enseignant-es.

Si le SNUEP-FSU se satisfait du report de ce projet voulu par Macron, nous restons vigilant-es et continuons à porter le projet d'une autre formation ambitieuse pour relancer l'attractivité. ■

Fabien MÉLANIE

Mutations : vers une régression sans précédent ?

Les lignes directrices de gestion mobilités doivent être revues pour l'année 2024-2025. Le ministère a fait début juillet des propositions qui entraveraient fortement les possibilités de mutation des enseignant-es.

Il souhaite supprimer la possibilité d'un rapprochement de conjoint-e sur la résidence privée même lorsqu'elle est compatible avec la résidence professionnelle. À cette mesure viendrait s'ajouter une nouvelle contrainte : la détention d'un emploi au 1^{er} septembre 2025 pour les conjoint-es, ce qui exclurait la prise en compte des CDD s'achevant avant cette date. Dans la même logique, les promesses d'embauche ou l'engagement dans un cursus étudiant de 3 ans ne seraient plus

recevables. Enfin, le principe même de la mutation simultanée pour des collègues non conjoint-es et sans enfants est remis en cause.

Le SNUEP-FSU a vigoureusement exprimé son opposition à toutes ces modifications qui dégraderaient la mobilité et les conditions de vie de bien des enseignant-es et en a exigé l'abandon d'ici à septembre.

Dans ce tableau noir, notons néanmoins la disparition de la limite d'âge pour les enfants handicapés sans autonomie. Les parents avec un-e enfant dans cette situation pourront désormais obtenir les points « handicap » quel que soit l'âge de l'enfant. ■

Pascal MICHELON

LE CHIFFRE CLÉ

120 796 élèves

N'ONT PAS OBTENU LE DNB EN 2024, SOIT 29 % DE PLUS QU'EN

2023 (+34 % EN SÉRIE GÉNÉRALE, + 13 % EN SÉRIE PROFESSIONNELLE). UNE AUGMENTATION DE 27 500 ÉLÈVES DONT LA GRANDE PARTIE SERAIT EN PRÉPA-2^{DE} SI CES CLASSES ÉTAIENT GÉNÉRALISÉES.

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Fin des financements exceptionnels

L'aide exceptionnelle à l'alternance devait être prolongée pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, selon un décret du 30 décembre 2023. Le ministère du Travail avait alors annoncé son intention de reconduire cette aide jusqu'à la fin du quinquennat. Par un décret daté du 28 avril, elle est finalement supprimée, pour les seuls contrats de professionnalisation, officiellement afin d'économiser près de 200 millions d'euros.

En réalité, il s'agit de permettre au Président E. Macron d'atteindre son objectif de 1 million de signatures de contrats d'apprentissage par an et nous savons que, dans un contexte où leur nombre a tendance à décélérer, une telle mesure aura pour effet de les booster au détriment des contrats de professionnalisation. Pour le ministère du Travail, tout est bon pour soutenir l'apprentissage, même



© Martial Roux

au prix d'une plus grande fragilisation de la formation continue des adultes et de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire des jeunes. Le SNUEP-FSU exige l'arrêt immédiat des aides aux employeurs d'apprenti-es. ■

Jérôme DAMMEREY

APRÈS LES ÉLECTIONS, DES MESURES À PRENDRE

POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS

RENFORÇONS LE COLLECTIF



« L'ABROGATION DES DISPOSITIFS QUI TRANSFORMENT LE MÉTIER DE PLP EN CELUI DE CONSEILLER·E EN INSERTION PROFESSIONNELLE PEUT ÊTRE RAPIDEMENT ANNONCÉE. »

Dossier réalisé par : Axel Benoist,
Serge Bertrand, Franck Feras,
Catherine Jaunet, Coralie Raveau

L'enseignement professionnel scolaire est régulièrement mis à mal par des réformes (bac pro réduit à 3 ans, transformation Blanquer, réforme Grandjean) qui ne cessent de saper son efficacité. Mais les élections législatives ont rebattu les cartes. Pour le SNUEP-FSU, il est impératif de se saisir de cette nouvelle donne pour inverser cette tendance. Voici quelques-unes des mesures qu'il portera dans l'intérêt des élèves et des PLP.

▣ LES ENSEIGNEMENTS QUALIFIÉS DE « SAVOIRS FONDAMENTAUX » NE PEUVENT ÊTRE DISSOCIÉS DES AUTRES ENSEIGNEMENTS NI ORGANISÉS PAR GROUPE DE NIVEAU. ILS DOIVENT POUVOIR S'EFFECTUER DANS LE GROUPE CLASSE, QUI DOIT RESTER LA RÉFÉRENCE, TOUT EN FAVORISANT LES TEMPS À EFFECTIFS RÉDUITS DANS TOUTES LES DISCIPLINES PAR UNE AUGMENTATION DE LA DHG.

▣ OPPOSÉ AUX RÉFORMES QUI RAPPROCHENT DE PLUS EN PLUS LE TEMPS DE FORMATION DES ÉLÈVES DE CELUI DES APPRENTI-ES ET À UNE ORGANISATION EN PARCOURS DIFFÉRENCIÉS ENTRE LES ÉLÈVES, LE SNUEP-FSU PORTE L'EXIGENCE D'UN RETOUR À 35 HEURES HEBDOMADAIRES D'ENSEIGNEMENTS PERMETTANT UN RENFORCEMENT DISCIPLINAIRE DANS TOUTES LES MATIÈRES TOUT AU LONG D'UN CURSUS RÉINSTAURÉ EN 4 ANS POUR OBTENIR LE BAC PRO.

▣ LE SNUEP-FSU S'OPPOSE À LA SUPPRESSION SYSTÉMATIQUE DES FILIÈRES SOUS STATUT SCOLAIRE MENANT AUX MÉTIERS DU TERTIAIRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL. FACE À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MÉTIERS DANS CE DOMAINE, LE SNUEP-FSU EXIGE LA CRÉATION DE NOUVEAUX DIPLÔMES POUR ÉLEVER LES NIVEAUX DE QUALIFICATION.

▣ OPPOSÉ À TOUTE FORME D'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, LE SNUEP-FSU REVENDIQUE UNE OBLIGATION DE SERVICE DE 15 HEURES HEBDOMADAIRES DE FACE À FACE ÉLÈVES ET 3 HEURES DE CONCERTATION PERMETTANT UN RÉEL TRAVAIL EN ÉQUIPES DISCIPLINAIRES, PLURIDISCIPLINAIRES ET PLURIPROFESSIONNELLES. IL S'OPPOSE À TOUTE MODIFICATION DES ORS ET DES VENTILATIONS DE SERVICE EN COURS D'ANNÉE.

DES MESURES IMMÉDIATES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Nombre de dispositifs néfastes peuvent être immédiatement stoppés, sans que cela n'ait de conséquences majeures sur les moyens d'ores et déjà attribués pour l'année scolaire qui débute. Premier exemple, le parcours différencié en terminale bac pro. Rien n'empêche, en cette rentrée et pour ces classes, un retour à un déroulement de l'année sur un calendrier « ordinaire » avec des épreuves en juin, quitte à ce que le nombre de semaines de PFMP reste un peu réduit. Les élèves bénéficieraient ainsi, sur une période plus longue, d'enseignements professionnels et généraux pouvant les aider à la fois dans leur réussite à l'examen et pour leur poursuite d'études.

De même, l'abrogation des dispositifs qui transforment le métier de PLP en celui de conseiller-e en insertion professionnelle (Tous Droits ouverts, Ambition Emploi, etc.) peut être rapidement annoncée, et les moyens qui leur sont consacrés pourraient ainsi être redéployés sur de l'aide et de l'accompagnement des élèves pour faciliter leur réussite scolaire. Faut-il rappeler que, pour le SNUEP-FSU, l'insertion professionnelle ne devrait pas être du ressort de l'Éducation nationale ?

Une autre mesure peut également être annoncée très rapidement, puisqu'à ce stade, les moyens mis en œuvre pour l'accompagner restent très faibles : la non-généralisation pour la rentrée 2025 des classes de prépa-2^{de}. Dès l'annonce de

leur création, le SNUEP-FSU a dénoncé leur caractère stigmatisant et ségrégatif, et continuera à s'opposer au tri social des élèves qu'elles pourraient concrétiser. Autre mesure du « choc des savoirs », les groupes de niveaux sont à abandonner, certaines directions poussant à leur mise en œuvre également dans les classes de bac pro.

Toujours à très court terme, le SNUEP-FSU revendique la mise en œuvre d'un moratoire sur l'évolution des cartes des formations. En effet, telle qu'organisée par les précédents gouvernements, cette évolution n'a pour objectif que de répondre aux besoins immédiats en main d'œuvre des entreprises. Pourtant, ce sont bien les attentes des élèves et les besoins du pays qui devraient primer dans un service public de la formation professionnelle initiale répondant réellement à l'intérêt général ! Un tel moratoire permettrait de réorienter dans ce sens les évolutions qu'il faudra de toute façon apporter à ces cartes.

Enfin, pour redonner des moyens à l'enseignement professionnel scolaire, il est impératif de stopper immédiatement l'hémorragie du financement outrancier de l'apprentissage ! La réaffectation vers les LP d'une petite partie des milliards consacrés à son « développement » permettrait de dédoubler toutes les classes de seconde, de limiter les effectifs à 24 en bac pro et 12 en CAP ou d'investir dans du matériel permettant l'enseignement des métiers émergents, ou encore





© Marie-Caroline Guérin

de redonner aux lycées les moyens de l'éducation prioritaire dont ils sont privés depuis des années.

À L'HORIZON DE LA RENTRÉE 2025

Naturellement, certaines mesures ne peuvent plus être modifiées en cette rentrée, car l'organisation de l'année scolaire qui débute s'est déroulée lors des 8 derniers mois. Mais la rentrée 2025, qui s'organisera dès le début de l'hiver prochain, pourra être l'occasion de remettre en cause nombre d'autres dispositions néfastes des réformes précédentes, à commencer par les nouvelles grilles horaires qu'il faudra abroger. En page 5 de son journal ACTU' n°137, dès décembre 2023, le SNUEP-FSU a proposé des grilles de bac pro et CAP permettant d'annuler à la fois les effets de la transformation Blanquer et de la réforme Grandjean, dans l'objectif de redonner aux élèves les temps d'enseignements disciplinaires nécessaires à leur réussite aux examens, à leur poursuite d'études, à leur insertion professionnelle, mais aussi à leur formation de citoyen·nes accompli·es. Il entend continuer à revendiquer la mise en place de telles grilles auprès de quelque nouveau gouvernement que ce soit, pour une mise en application dès la rentrée prochaine.

De la même manière, l'année scolaire à venir devrait permettre de revenir sur la loi de septembre 2018 dite *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*, afin d'abroger toutes ses dispositions qui

favorisent le développement de l'apprentissage, notamment toutes celles qui instaurent une concurrence déloyale entre cette modalité de formation et la voie professionnelle scolaire.

Enfin, en lien avec la remise en cause de la loi précédemment évoquée, il paraît plus que nécessaire de réintégrer les représentant·es des enseignant·es dans les Commissions Professionnelles Consultatives, chargées de la définition des référentiels, afin qu'ils et elles puissent à nouveau veiller sur l'évolution des contenus d'enseignement proposés pour les diplômes professionnels et leur faisabilité en formation.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DES PLP

Le sort réservé aux PLP mérite également des mesures urgentes. Au-delà de l'augmentation des salaires, les opérations de carrière (avancement d'échelon, promotion de grade...) et les affectations ne peuvent plus rester opaques. Depuis la mise en œuvre de la loi de transformation

■ ATTACHÉ À LA TRANSPARENCE ET À L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE COLLÈGUES, LE SNUEP-FSU DEMANDE QUE LES OPPOSITIONS À AVANCEMENT ET PROMOTIONS SOIENT AUTOMATIQUÉMENT EXAMINÉES EN CAP. DE MÊME, TOUT·E AGENT·E DOIT POUVOIR FAIRE UN RECOURS EN CAS DE NON-PROMOTION, DEVANT LA COMMISSION PARITAIRE COMPÉTENTE.

de la Fonction publique (2019), les personnels se retrouvent seuls face à l'administration et à leur hiérarchie. Les réponses nécessaires aux interrogations des personnels sont rares et, quand elles existent, trop souvent incomplètes voire sibyllines. Les sentiments d'injustice et de défiance atteignent un niveau jamais vu auparavant. Les nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle, basées uniquement sur des avis hiérarchiques non contestables vont aggraver cette situation et renforcer les inégalités.

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à réinstaurer des commissions administratives paritaires par corps, compétentes en matière d'avancement et de mobilités. Sans une loi, des groupes de travail peuvent être créés avec les syndicats représentatifs, aussi bien pour les titulaires que pour les non-titulaires. C'est à cette condition que seront garantis le traitement équitable de l'ensemble des collègues ainsi que le respect de leurs droits. ■

ENGAGÉ CONTRE LA PRÉCARITÉ

Pour vaincre la précarité dans l'enseignement professionnel, le SNUEP-FSU revendique un plan de titularisation des non-titulaires, en prenant en considération l'ensemble des services effectués. Le SNUEP-FSU est mandaté pour que tou·tes les non-titulaires comptabilisant 6 années de services soient dispensé·es des épreuves théoriques. Le dernier plan de titularisation (dit Sauvadet) a prouvé que l'augmentation du nombre de PLP titulaires permet de meilleures conditions d'emploi et une amélioration des mutations, notamment avec un pourcentage plus important de premiers vœux satisfaits. ■

INFLATION ET NIVEAU DE VIE

L'URGENCE D'UNE HAUSSE DES SALAIRES

Concours qui ne font pas le plein, difficultés à recruter des non-titulaires, la crise d'attractivité de nos métiers est incontestable. Les conditions de travail sont en cause mais aussi l'insuffisance des salaires progressant moins vite que les prix.



© Marie-Caroline Guérin



LE SNUEP-FSU EXIGE :

+ 10 %

POUR LA VALEUR DU POINT D'INDICE REVENDIQUÉE PAR LES SYNDICATS DE LA FSU, PERMISE PAR LA DIMINUTION DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES ET DES AIDES PLÉTHORIQUES À L'APPRENTISSAGE.

+325 €

NET MENSUEL AVEC L'ATTRIBUTION DE 85 POINTS D'INDICE POUR TOUTES ET TOUS, PREMIÈRE ÉTAPE D'UNE RÉELLE POLITIQUE DE RATTRAPAGE DES PERTES SALARIALES DEPUIS PLUS DE VINGT ANS, SANS CONDITIONS.

a augmenté de 12 % quand l'indice des prix à la consommation (hors tabac) a lui progressé de 44 %¹.

UNE PROMESSE NON TENUE

Malgré quelques mesures supplémentaires entrées en vigueur à la rentrée 2023, la promesse présidentielle d'une revalorisation de 10 % faite aux personnels de l'Éducation nationale en 2022 n'a pas été respectée. La revalorisation de la prime d'attractivité pour les sept premiers échelons de la carrière et pour les non-titulaires ainsi que le doublement de l'ISOE² (obtenu par les syndicats de la FSU) n'ont pas suffi à combler le retard accumulé. Ainsi, les PLP et CPE ayant plus de 15 ans de carrière avaient à la fin 2023 un pouvoir d'achat inférieur à ce qu'il était fin 2022. Et pour les autres, les gains de 2023 sont déjà neutralisés par les six premiers mois de l'année 2024. Enfin, ces mesures 2023, axées sur la prime d'attractivité, ont aplati encore un peu plus le début de carrière.

EN FINIR AVEC LE DÉCLASSEMENT

L'insuffisance des salaires n'est plus à démontrer. En cette rentrée, un-e PLP ou CPE au 8^e échelon de la classe normale gagnerait 650 euros net mensuel de plus si son indice avait suivi l'inflation depuis 2002. Au 2^e échelon de la hors-classe, ce serait 721 euros.

Il y a bien urgence à revaloriser immédiatement de 10 % la valeur du point d'indice et à augmenter les traitements de toutes et tous de 85 points. Améliorer le service public passe par la revalorisation salariale, celle de nos métiers de PLP, CPE, AED, AESH. ■

1. Sources : insee.fr et fonction-publique.fr

2. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

AUGMENTER LES PENSIONS

Depuis l'arrivée au pouvoir d'E. Macron, les pensions ont augmenté deux fois moins que l'inflation. Le pouvoir d'achat des retraité-es a ainsi baissé de 4,9 % et même de 6,8 % pour celles et ceux ayant subi la hausse de la CSG en 2018. Les plus précaires sont davantage fragilisé-es, notamment les femmes dont les ressources sont le plus souvent inférieures à celles des hommes. Après les 10 milliards d'euros d'économies, B. Le Maire annonçait dès le printemps dernier d'autres pistes : suppression de l'abattement fiscal de 10 %, nouvelle augmentation de la CSG... Pour le SNUEP-FSU, les pensions doivent être indexées sur l'évolution des salaires et augmentées immédiatement pour compenser la perte de pouvoir d'achat des quinze dernières années. ■

AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

FONCTIONNAIRE, UN STATUT POUR AGIR

Le risque d'avoir l'extrême droite au pouvoir a remis en lumière son projet d'empêcher une partie de la population d'accéder aux services publics. Le statut de la Fonction publique serait alors un contre-pouvoir.

L'« État fort » prôné par le RN est un projet réactionnaire où le retour de l'autorité serait la solution aux dysfonctionnements sociaux et des services publics. En même temps, le budget serait réduit avec les baisses d'impôts des plus riches, des cotisations sociales... Pour l'éducation, le déficit de moyens serait davantage creusé, l'uniforme et l'exclusion des élèves étant érigés comme seules réponses efficaces. Avec la préférence nationale, l'extrême droite balaie l'essence même du service public, à vocation universelle, porteur de solidarité et d'une qualité égale pour toutes et tous. L'intérêt général battu en brèche, c'est le sens même du travail des fonctionnaires qui est en danger. Sous Vichy, le statut des fonctionnaires était discriminatoire, excluait les juifs et les juives, limitait l'emploi des femmes et

exigeait obéissance au chef de l'État. À la Libération, l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs métiers et la garantie de droits et de devoirs posent les premières pierres vers le-la fonctionnaire citoyen-ne agissant au service de l'intérêt général, consacré par la « loi Le Pors » de 1983. La loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a attaqué certaines garanties mais statutairement le-la fonctionnaire « *traite de façon égale toutes les personnes* » et est « *responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées* »¹. Autrement dit, nous servons l'intérêt général et non l'État, des gouvernants ou la hiérarchie. Réglementairement et surtout collectivement, nous avons les moyens d'exercer notre métier pour l'intérêt général. Le statut le permet, défendons-le. ■

1. Code général de la fonction publique



© Marie-Caroline Guérin

AESH, UN MÉTIER

L'inclusion des élèves en situation de handicap nécessite la présence d'AESH avec un statut clarifié et amélioré. C'est pour cela que le SNUEP-FSU demande la création d'un corps de catégorie B pour ces personnels afin de les déprécier. Cela permettrait de déterminer une quotité de travail en adéquation avec la fonction, de déterminer leurs missions (notamment pour la plage horaire du déjeuner) et de garantir une équité de traitement quel que soit le lieu d'exercice.

Si grâce à la FSU une grille de rémunération existe, l'augmentation du SMIC neutralise l'évolution salariale sur les premiers échelons de la grille, réduisant l'évolution de carrière. Pour valoriser ces personnels, il faudrait une augmentation significative des indices qui placerait les AESH nettement au-dessus du SMIC. ■

SE FORMER ET RENFORCER LE SYNDICAT

Un des rôles du syndicat est de former ses adhérent-es et plus globalement les personnels. Nationalement ou dans les académies, la formation syndicale proposée par le SNUEP-FSU est de plus en plus étoffée : politiques éducatives, carrière, droits et obligation, laïcité, égalité femme-homme, etc. Certaines journées sont catégorielles (AED, AESH, contractuel-les, stagiaires, etc.). Connaître ses droits, c'est avoir des arguments face à une hiérarchie qui veut imposer des tâches non obligatoires. Le premier de ces droits est la formation syndicale (12 jours d'autorisation d'absence par an).

Se former syndicalement permet d'améliorer ses connaissances mais également d'échanger entre collègues, d'expliquer nos mandats et de construire des propositions pour améliorer le quotidien dans les établissements et la voie professionnelle dans son ensemble. Les gouvernements et ministres usent d'éléments de langage et ne dévoilent pas tout. Lors des stages (sur la nouvelle terminale bac pro par exemple), l'ensemble d'un projet de réforme est contextualisé et étudié, ses conséquences analysées. Ne pas se limiter à la communication officielle contribue à construire les mobilisations nécessaires. Les PLP peuvent aussi participer à des formations proposées par notre fédération (FSU) et ses syndicats (SNES, SNUipp...). Pour connaître l'offre de formation, contactez votre section académique qui est informée des stages nationaux et académiques du SNUEP-FSU et des autres syndicats de la FSU. Pour certain-es collègues, la formation syndicale est une première rencontre avec le SNUEP-FSU. Il est essentiel de communiquer dans chaque établissement la liste des stages et d'expliquer leur importance. Lors d'un stage ou après, parler syndicalisation devient plus facile. ■

TRI SOCIAL ET APPRENTISSAGE SPONSORISÉ À L'ÉDUCATION NATIONALE

La main d'œuvre manque en France comme partout en Europe désormais et, après avoir repoussé l'âge de la retraite, le gouvernement veut avancer l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi. Il a lancé un plan à grande échelle qui passe par une restructuration destructrice de l'école républicaine.



© Marie-Caroline Guérin

N'en déplaise au gouvernement et à quelques collègues, ce plan marquera durablement notre pays et les classes populaires en priorité. Concrètement, il balise précocement le chemin de près d'un tiers des élèves vers l'apprentissage et les emplois les moins bien rémunérés et les plus précaires. Un tri social honteux et silencieux. Associé à une dégradation sans précédent de notre système social, c'est la construction de castes bien hermétiques dans notre société qui est en marche !

FREINER LES ÉTUDES APRÈS LE LP

L'installation de la réforme Grandjean s'est poursuivie malgré les changements de ministres et, s'il y a eu marche arrière pour les épreuves du bac général et technologique, repoussées en juin, il y a eu au contraire une accélération pour la voie pro. Ce qui est mauvais pour le lycée général ne le serait pas pour le LP. Il est vrai que le dessein n'est pas le même. Le réaménagement de la classe de terminale bac pro l'illustre clairement. On avance les examens pour installer un parcours différencié afin d'insérer nos élèves au sein d'entreprises invitées à les

embaucher avec ou sans diplôme. Et pour ceux qui oseraient avoir la prétention de poursuivre des études, que propose-t-on ? Des fermetures de formations initiales en 2 ans (BTS) contre l'ouverture de FCIL et de certificats de spécialisation en 1 an qui n'élèvent pas le niveau de qualification, et en apprentissage, bien sûr. Dès cette rentrée, la nouvelle réforme se met en place simultanément pour les trois niveaux, sans progressivité et donc avec une perte d'heures de formation pour nos élèves des promotions bac pro 2025 et 2026. Ainsi, il y aurait les élèves

qui peuvent aspirer à des études supérieures et les élèves qui en seraient détournés. C'est à cette dernière catégorie que seront assignés les nôtres !

TRIER POUR SORTIR DE L'ÉCOLE

Ce tri va commencer dès le collège. Sous le faux prétexte de remédier aux difficultés tout en niant les réelles nécessités de moyens, c'est le fameux et fâcheux « choc des savoirs » :

➔ 1^{re} étape, le tri, via des groupes de niveaux dès la 6^e ;

➔ 2^e étape, l'obtention du DNB conditionnant l'accès à la classe de seconde. En cas d'échec, direction la prépa-2^{de}, sauf pour les élèves affectés en CAP ou parti-es en apprentissage !

À l'issue de cette année de transition, sans avoir à repasser le brevet mais munie d'une simple attestation de fin de cycle, une partie seulement de ces élèves ira en bac pro, avec son parcours différencié, tandis qu'une autre sera poussée vers l'apprentissage.

La justice sociale ne peut se passer ni de solidarité ni d'investissement pour une éducation émancipatrice et équitable entre les élèves. C'est au nom de ce projet de société que le SNUEP-FSU combat la réforme du LP et le choc des savoirs. ■

Cécile AMALRIC

REDÉFINITION DU DNB : TRAVAUX EN COURS

Avant la dissolution, le ministère envisageait de redéfinir les modalités de passation du DNB¹. Bien qu'obstiné sur d'autres réformes, il n'est pas allé au bout de celle-ci et nul ne sait si les travaux en cours aboutiront. Dommage car certaines propositions étaient positives : l'accroissement de la part des épreuves ponctuelles portant à nouveau sur quasi toutes les disciplines de 3^e à égalité de coefficient, ainsi qu'un oral modifié à terme. Ces épreuves auraient aussi été plus espacées pour éviter la fatigue des élèves en situation de handicap. Reste le risque que le DNB devienne un examen d'accès aux lycées, ce à quoi s'oppose le SNUEP-FSU. ■

Franck FERAS

1. Diplôme National du Brevet

BAC PRO 2025 : UN CALENDRIER SERRÉ ET ABERRANT

Le calendrier de la session 2025 du bac pro concrétise la réforme contestée du LP et la brusquerie de son entrée en vigueur. Le précédent gouvernement s'est obstiné à le publier in extremis.

S'adaptant à la mise en place dès cette année du parcours « en Y » en terminale bac pro, ce calendrier prouve l'obstination macroniste à vouloir passer en force, au mépris de la cohérence d'ensemble du parcours. En effet, les nouvelles grilles horaires sont imposées aux élèves de terminale sur leur seule dernière année de formation, précisément celle où se concentrent les plus grosses pertes d'heures. Les candidat-es seront de surcroît spoliés-es de 4 semaines de préparation à partir de la session 2025 puisqu'ils passeront leurs épreuves ponctuelles d'enseignement général dès le 12 mai, tous les CCF devant être bouclés en amont, avant d'enchaîner avec les épreuves écrites professionnelles du 15 au 20 mai, selon les diplômes concernés. Ces dates pourraient être source d'une désorganisation dans certains établissements en raison d'un

potentiel chevauchement avec celles des BTS. L'épreuve écrite de PSE est prévue le 26 juin, percutant les oraux de projets, concentrés sur les 26 et 27. Les jurys se réunissant le 3 juillet pour des résultats rendus le lendemain, cela laisse très peu de marge pour les corrections et remontées de notes. Un « temps de regroupement » des élèves concerné-es pourra, « dans la mesure du possible », être organisé à partir du 23 juin. Sans autre contrainte, il est à craindre que cela ne soit pas fait partout ! Enfin, contrairement au SNUEP-FSU qui a l'expérience du terrain, le ministère reste persuadé que les élèves de la branche « poursuite d'études » du parcours « en Y » reviendront en classe la dernière semaine, entre le 30 juin et le 4 juillet. Encore une semaine gaspillée ! ■

Franck FERAS

UN CP2E POUR PLUS D'ADÉQUATIONNISME

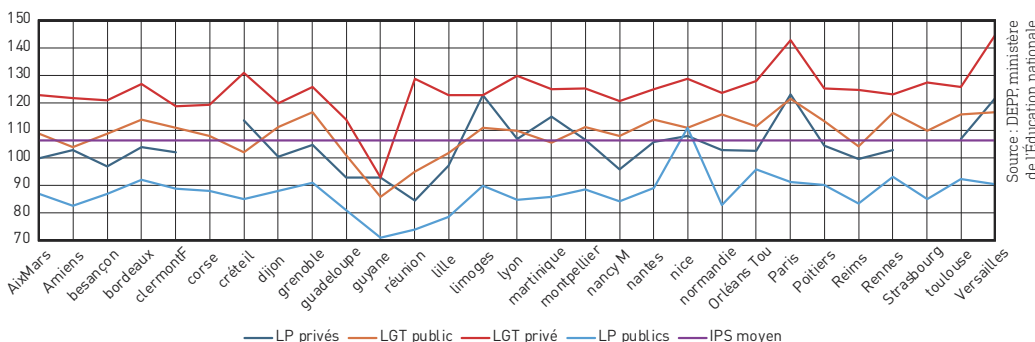
Six lycées de l'académie de Toulouse viennent d'expérimenter le conseil de perfectionnement école-entreprise (CP2E). Selon le Recteur, il s'agirait d'une « instance de dialogue de proximité », entre personnels des lycées et acteurs économiques sur l'évolution de la carte des formations, la promotion des métiers et l'insertion. Le proviseur du lycée Déodat de Séverac est très enthousiaste : « C'est la strate qui manquait au niveau de l'établissement »¹. Chez lui, les sujets abordés sont l'insertion, le mentorat ou le calendrier des PFMP, modifié à la demande des entreprises locales. Plutôt que d'un espace de dialogue, il s'agit surtout d'une instance d'obéissance au patronat local. Pour le SNUEP-FSU, limiter l'évolution de l'offre de formation au seul cadre local, c'est manquer d'ambition pour la nation et assigner nos élèves à résidence. D'autant que les rectorats n'hésitent pas à bidouiller les diplômes selon les demandes de certaines entreprises. Par exemple, en Île-de-France, le responsable à la formation professionnelle de la région académique a vanté, devant une délégation FSU, l'adaptation du référentiel du bac pro MELEC aux besoins d'Enedis, ce qui transforme un diplôme national, premier grade universitaire, en un diplôme maison.

Le CP2E de Toulouse est aussi une manière de contourner les instances représentatives où doivent se discuter les cartes de formations, pour lesquelles il est nécessaire de sortir de l'adéquationnisme à court terme. Hélas, le CP2E n'a pas vocation à se limiter à Toulouse. Nous devons mettre en échec ce nouveau cheval de Troie de casse des lycées pros : nos établissements ne sont pas des laboratoires et nos élèves ne sont pas des cobayes. ■

Dominique BOUILLAUD

1. *Dépêche AEF* n° 713551 du 24 juin 2024

IPS moyen par type d'établissement et par académie



Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale

INDICE DE POSITION SOCIALE

LP PUBLICS : DERNIERS DE CORDÉE

L'IPS est un indicateur calculé selon les conditions de vie socio-économique et culturelle moyennes des élèves d'un établissement. Celui des LP publics est et reste en moyenne nettement inférieur à celui des LP privés et encore plus à celui des LGT privés comme publics. 84,5 % des LGT ont un IPS au-dessus de l'IPS moyen toutes voies confondues (106.4) alors que 80 % des LP, dont 63 % des privés et 96,5 % des publics, se situent en dessous. L'écart des LP publics avec toutes les autres voies est aussi plus important que celui des autres voies entre elles avec une suprématie des LGT privés. Cette disparité souligne la fragilité des élèves de LP publics pour lesquels il est crucial de renforcer l'accompagnement pédagogique et social, tant la justice sociale passe par une éducation équitable. ■

Cécile AMALRIC

PACTE À LA DÉCOUPE...

Malgré les chiffres qui montrent que le Pacte ne fonctionne pas autant que le ministère veut bien le dire, ce dernier s'entête et maintient un dispositif qui n'est en aucun cas une revalorisation. Il se transforme alors en agent commercial qui cherche par tous les moyens à vendre son produit. Pour ce faire, le ministère a publié un nouveau décret le 21 juin 2024 pour appliquer de nouvelles règles dès cette rentrée. Désormais, la brique remplacement de courte durée est sécable en demi-part fonctionnelle (9 heures) afin d'inciter les personnels à signer en plus grand nombre pour cette mission. Autre modification, l'ajout d'une nouvelle mission « Référent harcèlement scolaire ». Mission qui existait déjà mais rémunérée par le biais d'IMP ou d'HSE. Le SNUEP-FSU continue de s'opposer au dispositif Pacte et demande une réelle revalorisation salariale, sans contreparties. ■

Frédéric ALLÈGRE

ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les contingents d'accès à la classe exceptionnelle 2024 ont été communiqués tardivement aux organisations syndicales. Ils sont basés sur des taux de promotion / promouvables fixés pour 3 ans : 9 % en 2024 et 2025 puis 9,5 % en 2026. Cette mise en place de contingents associée à la promouvabilité pour tou-tes à partir de l'échelon 5 de la hors-classe devait permettre de récupérer les promotions perdues. C'est le cas globalement même si les académies d'Aix-Marseille, Créteil et Versailles subissent de fortes baisses. Le SNUEP-FSU exige un barème avec une part prépondérante de l'ancienneté pour accéder à la classe exceptionnelle et dénonce les modalités actuelles où seuls les avis, non contestables, des chef-fes d'établissement et de l'inspection sont déterminants. ■

Frédéric ALLÈGRE

PLAN NATIONAL D'ACTION À L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE À LA TRAÎNE

Après un premier Plan national d'action pour l'égalité femmes / hommes (2021-2023) qui n'a pas été suivi de réels effets, le ministère de l'Éducation nationale ne montre pas plus d'ardeur à finaliser le second pourtant censé être appliqué de 2024 à 2027.



© Marie-Caroline Guérin

Deux axes s'ajoutent désormais aux cinq axes initiaux¹ : la santé des femmes ainsi que la communication, la sensibilisation et la formation pour une culture de l'égalité professionnelle. Si certaines mesures sont applicables au niveau national, d'autres doivent être déclinées au niveau académique selon le contexte et les enjeux territoriaux.

L'impression qui se dégage des nombreux groupes de travail est que le plan en construction, moins ambitieux que le précédent, manque toujours autant d'éléments tangibles. Alors que les femmes représentent 72 % des personnels du ministère, rien n'est concrètement mis en œuvre pour réduire les inégalités, faute de volonté politique et de financement. Le ministère se contente de se donner bonne conscience avec quelques slogans dépourvus d'actes.

Des heures de réunions présentant des bilans, sans données genrées qu'il a fallu réclamer, pour aboutir à une ébauche de plan dont le contenu se révèle creux et parfois déconnecté de la réalité.

11 MESURES RÉCLAMÉES

Face à cette langue de bois perpétuelle, les syndicats de la FSU ont écrit à la ministre pour poser les conditions d'un plan d'action concret, avec 11 mesures à mettre urgemment en œuvre :

1. Revaloriser les métiers et les rémunérations /
2. Garantir des temps complets à toutes les agentes /
3. En finir avec la précarité /
4. Créer une mesure rétroactive corrective /
5. Favoriser la mixité des métiers en revalorisant les salaires et les carrières des métiers les plus féminisés /
6. Mettre en place au plus tard le 31/12/2024 le dispositif de recueil de traitement et de signalement des Violences Discriminations Harcèlement Agissements Sexistes /
7. Faire cesser les violences dès qu'elles sont signalées /
8. Former /
9. Piloter la politique publique d'égalité /
10. Objectiver toutes les inégalités Femmes-Hommes pour les supprimer /
11. Prendre en compte les maladies et spécificités des femmes qui impactent le travail. ■

Muriel BILLAUX

1. <https://www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284>

PFMP : FAITES RESPECTER VOS DROITS



Le suivi des élèves pendant les PFMP est réglementé par nos statuts (décret n°92-1189 du 06/11/1992, Art.31 modifié par décret n°2000-753 du 01/08/2000 - art. 2) et fait partie des obligations de service,

mais attention aux dérives et abus de nos hiérarchies ! L'enseignant-e référent-e ne peut pas être chargé-e de suivi de plus de 16 élèves simultanément pour une même PFMP et la recherche des entreprises ne lui incombe pas exclusivement : celle-ci relève de l'équipe pédagogique, coordonnée par le-la DDF, sans exclure la participation des élèves. ■

Plus d'infos sur snuep.fr -> PFMP

LE SAVIEZ-VOUS ?

Indemnité de professeur-e principal-e
(versée sur 12 mois)

3^e PM, CAP, BAC PRO : 1497,84 €
AUTRES DIVISIONS
DE LP (BMA...) : 951,96 €

PROFESSEUR-E PRINCIPAL-E : UNE FONCTION LIBREMENT CHOISIE

La charge de travail des professeur-es principaux (PP) s'alourdit d'année en année, les volontaires se raréfient et certain-es proviseur-es tentent d'imposer cette fonction, rémunérée avec l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) part variable. En terminale, deux professeur-es sont désigné-es selon les mêmes modalités. Or, si la fonction de PP est attribuée par le-la chef-fe d'établissement pour l'année scolaire, elle ne peut pas être imposée (décret n°93-55 relatif à l'ISOE, circulaire 2018-108 du 10/10/2018).

Le SNUEP-FSU rappelle donc que, face à l'ampleur des tâches et à la dégradation des conditions d'exercice de la fonction, vous êtes tout à fait en droit de refuser ! ■

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : NE CÉDEZ PAS AU CHANTAGE

L'ORS¹ d'un-e PLP est de 18 h/semaine, auxquelles peuvent s'ajouter 2 HSA² inscrites au VS³ car effectuées toute l'année.

Toute heure au-delà de ces 2 HSA peut être refusée, même si certaines directions exercent des pressions, notamment en faisant un chantage aux heures doublées. Il faut rester ferme et exiger la création de postes et de BMP⁴.

Les enseignant-es à temps partiel peuvent, à leur demande, faire des HSA. Mais si la direction tente de les imposer, afin de faire absorber son enveloppe, il faut refuser !

C'est une vraie absurdité ! Ces heures sont moins payées que des heures poste... Et une retenue forfaitaire est effectuée par journée en cas d'absence. Enfin, elles ne sont pas prises en compte pour le calcul de la pension.

Les HSE⁵ correspondent, elles, à des heures effectuées de façon ponctuelle (projets, remplacements, etc.) et sont déclarées à l'issue de la mission.

Le SNUEP-FSU s'oppose à l'augmentation constante des heures supplémentaires : elles dégradent les conditions de travail et contribuent à la suppression de postes. ■

1. Obligation réglementaire de service
2. HSA : Heure supplémentaire année
3. VS : Ventilation de service
4. Bloc de moyens provisoires
5. HSE : Heure supplémentaire effective

Montant annuel brut	1 ^{ère} HSA	HSA suivantes	HSE
PLP CN	1462,75 €	1218,96 €	42,32 €
PLP HC ou CE	1609,02 €	1340,85 €	46,56 €
Contractuel-le 1 ^{ère} cat.	1386,40 €	1155,34 €	40,12 €
Contractuel-le 2 ^e cat.	1282,80 €	1069,00 €	37,12 €

CO-INTERVENTION ET PROJET / CHEF-D'ŒUVRE

La co-intervention et la réalisation d'un projet ou d'un chef-d'œuvre étant des heures de cours à part entière, elles doivent être explicitement inscrites dans la ventilation de service (état VS signé en septembre-octobre).

En co-intervention, l'absence d'un-e des deux enseignant-es n'entraîne pas la suppression de l'heure de cours. En cas d'absence imprévue, il est possible de faire cours dans sa discipline ou de demander l'annulation du cours. Quant à la réalisation de projet, lorsqu'elle est confiée à deux professeur-es, elle est systématiquement maintenue sans que soit modifiée l'organisation des groupes inscrits au VS. Ces dispositifs nécessiteraient des effectifs réduits, du temps réglementaire de concertation et surtout le respect de la liberté pour chaque enseignant-e d'y participer ou non. ■

NON-TITULAIRES

À votre arrivée dans un établissement, il faut vous assurer qu'un PV d'installation vous y attend afin de vous couvrir légalement.

Sans ce document, il ne faut pas vous rendre dans l'établissement. Par la suite, vous devez signer votre contrat. Il est nécessaire de bien vérifier la quotité de travail ainsi que l'indice de rémunération. Il doit suivre la grille de rémunération académique.

Si vous êtes en CDI, ne signez surtout pas d'avenant qui baisserait votre quotité de travail. C'est à votre employeur de compléter votre service.

Le SNUEP-FSU rappelle également que l'établissement doit fournir les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à votre travail comme le stipule le Code du travail.

Pour tout renseignement concernant vos droits, contactez les représentant-es académiques du SNUEP-FSU. ■

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant